



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modalités d'entrée au Canada

Saint-Pierre le 11/01/2021

Test PCR 72h avant le départ

Les autorités canadiennes ont précisé le 6 janvier dernier les modalités d'accès à leur territoire.

Les voyageurs de cinq ans ou plus, souhaitant se rendre au Canada, devront justifier d'un test PCR négatif réalisé dans les 72h avant l'embarquement.

Par ailleurs, cette obligation ne s'applique pas aux passagers en transit.

Cependant, il convient de préciser que les passagers qui doivent effectuer des formalités douanières, récupérer leur(s) bagage(s), sortir de la « zone stérile » et se réenregistrer afin de poursuivre leur voyage ne sont pas considérés comme étant en transit et devront donc détenir un test PCR négatif avant l'embarquement.

Cette disposition s'applique à compter du 14 janvier pour les passagers au départ de l'archipel.